

d'État aux Affaires extérieures. Le même jour encore, M. J.-A. Blanchette et l'honorable député de Shelburne-Yarmouth-Clare, M. L. E. Baker, ont été nommés adjoints parlementaires au ministre de la Défense nationale. Le même jour, l'honorable député de Vancouver-Nord, M. James Sinclair, a été nommé adjoint parlementaire au ministre des Finances. Le 25 janvier, l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre, M. Ralph Maybank, s'étant démis de ses fonctions d'adjoint parlementaire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, a été nommé adjoint parlementaire au ministre des Mines et Ressources. L'honorable député de New-Westminster, M. Thomas Reid, abandonnait le poste d'adjoint parlementaire au ministre du Revenu national, pour prendre celui d'adjoint parlementaire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

REMANIEMENTS ET CHANGEMENTS

DEMISSION DE M. BRACKEN, COMME CHEF DE L'OPPOSITION—BIENVENUE AUX NOUVEAUX DÉPUTÉS—FEU M. LUCIEN DUBOIS

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Je dépose maintenant les décrets du conseil concernant les nominations que je viens d'énumérer.

S'il y a eu des changements de notre côté de la Chambre, depuis la dernière session, il y en a eu aussi d'assez importants de l'autre côté. C'est avec regret que nous avons appris, il y a quelques mois, que la santé de l'honorable député de Neepawa, (M. Bracken) était chancelante et qu'il avait jugé nécessaire d'abandonner les fonctions ardues de chef de l'opposition et celles, qui lui étaient peut-être plus ardues encore, de chef de son parti. L'honorable député a eu une carrière longue et distinguée dans la vie publique. Sauf erreur, il a été pendant vingt ans premier ministre du Manitoba avant d'être choisi chef du parti qui, sous sa direction, a décidé de s'appeler le parti conservateur progressiste. Il avait déjà rendu des services signalés à l'agriculture dans l'ouest canadien et, par le fait même, favorisé le bien-être du Canada tout entier.

Je ne l'étonnerai pas, j'en suis sûr, en lui disant que, lorsqu'il a accepté la direction du parti conservateur, plusieurs d'entre nous, qui connaissions et admirions ses états de service antérieurs, entretenions certaines craintes quant au milieu dans lequel il allait se trouver.

M. Graydon: Et Mike Pearson?

Le très hon. M. St-Laurent: Le secrétaire l'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), qui est encore jeune, s'estime, je crois, en excellente compagnie et il se trouve que bien des gens au pays partagent cette opinion.

L'honorable représentant de Neepawa éprouvait lui-même quelque inquiétude car, sauf erreur, il tenait alors beaucoup à ce que les membres de son parti s'appellent conservateurs progressistes. Bien qu'ils eussent accepté de bon gré toute désignation qu'il choisirait, nous étions convaincus qu'il perdait son temps à tenter de les transformer en hommes progressistes et prévoyants, comme il s'est lui-même révélé pendant les années qu'il a dirigé les affaires du Manitoba. Il a maintenant compris que la tâche est impossible, ce qui ne diminue en rien notre admiration pour son courage entreprenant.

Durant son séjour à la Chambre, il s'est acquitté fidèlement de sa tâche tout en se conformant à la plus belle tradition parlementaire. Naturellement, nous de ce côté-ci de la Chambre avons différé d'opinion avec lui à bien des égards, mais il n'y a jamais eu d'animosité entre lui et nous. Nos relations ont toujours été très cordiales. Nous admirons ses réalisations et nous regrettons que sa santé laisse à désirer. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement. On ne s'attend pas, j'en suis sûr, que je lui souhaite de remporter la victoire aux prochaines élections, mais nous formulons à son endroit des vœux de santé et de bonheur.

J'adresse la plus sincère bienvenue à l'honorable représentant de Carleton (M. Drew) qui a obtenu un siège à la Chambre. Il est sans doute juste de dire que la plupart des députés sont heureux de le voir parmi nous et partagent les sentiments qui m'animent en le félicitant de la confiance que son parti a mise en lui.

Le chef de l'opposition occupe un poste honorable, un poste très élevé qui exige du titulaire la combinaison assez rare de certaines qualités: connaissance des affaires publiques et faculté de critiquer avec fermeté et avec audace, au moment opportun. Toutefois, il doit aussi savoir distinguer entre les occasions appropriées et celles où la verbosité ne donne aucun résultat pratique. Il faut, en outre, qu'il soit au courant de la procédure parlementaire et désireux de collaborer à l'administration des affaires publiques.

L'honorable député de Carleton est un homme de grand talent. Il possède, en outre, la formation et l'expérience nécessaires pour bien comprendre les affaires publiques. Je ne doute pas qu'en maintes occasions lui et moi différions d'avis, mais nous pourrions probablement collaborer au maintien et au respect des traditions constitutionnelles et des coutumes parlementaires qui, l'expérience l'a démontré, offrent la protection la plus sûre aux institutions vraiment démocratiques.